

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**PROCES-VERBAL**

Présents : Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire

Mmes et Mrs Jean-Yves HEDON, Sylvie SCHREIBER, Richard BENISTANT, Marie-Hélène DESCHAMPS, Jean-Michel BERTHET, Annie DELPON, Dominique CANOT, Annie CLUZEL, Adjoints

Mmes et Mrs Pierre ROUX, Daniel PONCY, Charles GUILLON, Guy VIGNAND, Nadine THEVENOT (Arrivée délib n°A-01), Hocine BENGRAIT, Coco ODIMBA, Virginie BERTHELON, Olivier GONDARD, Sébastien CARRON, Anaïs BOUTTEMY, Manon TURTSCHI, Jacques CHEVAT, Philippe RODRIGUEZ, Sophie EL AZOUZI, Charlotte DEMENTHON, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Claude BREUIL à Annie CLUZEL,
Angélica DA COSTA à Annie DELPON
Gérard SALAGNON à Jacques CHEVAT
Claudie RIOU à Philippe RODRIGUEZ

Secrétaire de séance :

Manon TURTSCHI

Rédacteur du procès-verbal :

Catherine SATRE

Vidéo du conseil municipal sur les supports numériques de la Ville de Belley

Ordre du jour :

Décision du Maire prises selon l'article L 2122-22 du C.G.C.T

A- M. Dimitri LAHUERTA – Maire

- 1 – Création des commissions municipales et désignation des membres
- 2 – Indemnités des élus
- 3 – ONF – forêt communale : programme d'actions 2020
- 4 – Convention groupement de commande entre la Ville de Belley et le CCAS – marché service de télécommunication

B- M. Richard BENISTANT – Adjoint aux Finances et Ressources Humaines

- 1 - Taux de la fiscalité locale 2020
- 2A– Résultats exercice 2019 – affectation anticipée des soldes - Budget communal
- 2B - Résultats exercice 2019 – affectation anticipée des soldes – Budget Régie eau
- 2C - Résultats exercice 2019 – affectation anticipée des soldes – Budget Régie Assainissement
- 2D - Résultats exercice 2019 – affectation anticipée des soldes – Budget Réseau Chaleur bois
- 2E - Résultats exercice 2019 – affectation anticipée des soldes – Budget Pôle Culture
- 3A - Budget Primitif Communal – exercice 2020
- 3B - Budget Primitif régie autonome eau potable - exercice 2020
- 3C - Budget Primitif régie autonome assainissement - exercice 2020
- 3D - Budget Primitif Réseau Chaleur Bois – exercice 2020
- 3E – Budget Primitif Pôle Culture – exercice 2020
- 4A – Subvention Chambre de Métiers du Rhône
- 4B – Subvention MFR de MOZAS
- 4C – Subvention BTP CFA de l’Ain
- 4D – Subvention centre consulaire formation des apprentis
- 5 – Subvention Jeunes Sapeurs-Pompiers Culoz – Colombier
- 6 – Gestion active de la dette – remboursement par anticipation de 2 prêts auprès du Crédit Agricole
- 7 – Attribution de subvention – opération façades
- 8 – Tarifs terrasses 2020 suite crise sanitaire
- 9 – Maison Saint Anthelme - Avenant n°1 à la convention d’occupation précaire
- 10 – Recette exceptionnelle au budget communal – remboursement mobilier urbain
- 11 – Attribution subvention dans le cadre d’aide économique en faveur du commerce

C - Mme Sylvie SCHREIBER : Adjointe au scolaire

- 1 – Participation aux frais scolaires 2019/2020

D –Mme M.Hélène DESCHAMPS : Adjointe à l’urbanisme

- 1 – Reconstruction de vestiaires du Tennis – délégation de signature au Maire
- 2 – Convention de servitude ENEDIS

E- Mme Annie DELPON - Adjoint au social, la famille, le logement, la politique de la ville, la santé

- 1 – CCAS - Détermination du nombre de membres

Questions et/ou Informations diverses**Etat des décisions prises selon l’article 2122-22 du CGCT du 23 février au 6 juillet 2020**

date	Objet	Attributaire	Montant
24/02	Construction pôle petite enfance – avenant n°4 (tx préparatoires à l’éventuelle climatisation)	Atelier architectes – Lyon	6 216.00 € HT
05/03	Construction pôle petite enfance – avenant n°5 (suite liquidation judiciaire lot 5 menuiseries extérieures, rémunérations complémentaires études supplémentaires)	Atelier architectes – Lyon	21 858.76 € HT
05/03	Marché maîtrise d’œuvre travaux rénovation Halle des sports J. Gonnet	- gpt PINHEDE/KHEOPS/ ENERGING /INSITU INGENIERIE ET ACOUSTIQUES/CHATELAIN – Le pont de Beauvoisin - 38	42 952.50 € HT
30/03	Remboursement billetterie spectacles annulés pendant le confinement	- Saint Patrick – 20/03/2020 - Marc Antoine LE BRET - 11/04/2020 - Michel DRUCKER - 16/04/2020	

16/04	Tarifs scolaires période confinement	- adaptation tarifs garderie : Belleysans/extérieurs - annulation facturation étude surveillée - maintien du tarif de la garderie occasionnelle	
16/04	Remboursement billetterie spectacles annulés pendant le confinement	- « Et pendant ce temps Simone Veille » - Les Ogres de Barback	
02/06	spectacles de l'Intégral	Tarifs – saison 2020/2021	
02/06	Services scolaires et péri-scolaires	Tarifs – rentrée 2020	
04/06	Conservatoire de musique	Tarifs réduits pour le 3 ^e trimestre de l'année 2019/2020	
03/06	Conservatoire de musique	Maintien des tarifs pour l'année 2020/21	
04/06	Autorisation de création d'un hélisurface en agglomération pour les besoins du centre hospitalier Bugey Sud		
22/06	Marché hebdomadaire : Ajustement tarifs du second semestre suite confinement	- CNS abonnés depuis le 1/01/2020, à compter du 1/07/2020 : 0.70 €/ml - nx abonnés à compter du 1/07/2020 : 1.30 €/ml	
18/06	Amicale du personnel	versement subvention annuelle	45 429.96 €
18/06	Tarifs Intégral	Gratuité aux élèves et accompagnants de la classe dite de « l'audace artistique » pour participer à la présentation de : - Portrait de Ludmilla en Nina Simone : 6/10/20 - Parpaing : 06/05/21	
15/06	Règlement intérieur de la Régie de l'eau	Création d'un article supplémentaire (Article 22 bis) relatif à l'impossibilité pour les techniciens de procéder à la campagne de relève des compteurs en période de pandémie.	
15/06	Tarifs stationnement	A compter du 17/06/2020, 60 minutes de stationnement sont offertes par jour pour favoriser l'activité commerciale du centre-ville.	
30/06	Construction pôle petite enfance – avenants n°1 aux lots n°12 et 14	- lot 12 « chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires » Ent. Lagrange – Belley - lot 14 « équipement de cuisine » Ent. Joseph	14 783.64 € HT - 469.06 € HT

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie ses collègues, la presse et le public pour leur présence.

Il informe le conseil municipal que lors de la première séance d'installation le 3 juillet dernier, il n'avait pas eu la possibilité de laisser la parole au groupe de la Minorité, c'est pourquoi, il donne la parole à M. RODRIGUEZ, en préambule du conseil municipal de ce soir.

M. RODRIGUEZ « Je prends la parole au nom de l'opposition municipale.

Nous reconnaissons notre défaite électorale. Votre victoire est indiscutable puisque l'opposition perd un siège par rapport au mandat précédent.

Mais, nous siégerons pour respecter les électeurs qui nous ont fait confiance. Cela relève du principe démocratique.

Ce scrutin clôt une période pénible de luttes entre personnes et entre clans. Il était plus que temps. Je ne tournerai pas cette page sans rendre un hommage appuyé à deux hommes, deux élus, qui ont donné du temps et de leur énergie à Belley et à ses habitants, sans rien attendre en retour : Pierre Berthet, le maire sortant, et mon ami Alain Pasqualin qui a lui seul symbolise toute la noblesse de l'engagement politique.

Justement ce mandat qui vient de s'achever a été marqué par l'immobilisme. Qu'elles qu'en furent les raisons, il faut désormais agir pour Belley.

Nous avons nos convictions et vous avez les vôtres. La démocratie, c'est le débat contradictoire.

Nous nous engageons donc à être une opposition constructive et de propositions.

Par exemple, nous croyons en une vraie politique municipale du social avec un CCAS fort et un centre social municipaux et non délégués à quelque association. Idem pour la gestion de l'eau qui va passer à la CCBS. Nous souhaitons qu'elle soit gérée en régie Nous pensons que la transition écologique, c'est maintenant, que l'on ne peut plus attendre. Nous nous réjouissons de la création d'une commission environnement bien que nous aurions préféré qu'elle se nomme d'écologie, car ce n'est pas un simple choix de vocabulaire. Nous espérons que les grands dossiers, notamment ceux de l'urbanisme, passeront à son crible.

Je remercie M. le Maire de nous avoir donné la parole. »

M. le Maire poursuit en donnant les informations sur les diverses rencontres réalisées ou planifiées :

- Rencontre avec les représentants de l'UCAB et l'Adjointe au commerce dans le cadre du plan d'actions COVID initié par la nouvelle équipe.
- Rencontre des commerçants non sédentaires du marché du samedi matin.
- Rencontre avec la gendarmerie et l'Adjoint à la sécurité : plusieurs sujets évoqués : conditions de travail, lutte contre la vitesse excessive au centre-ville.
- Rencontre avec les associations caritatives et l'Adjointe au social pour identifier les aides spécifiques à leur apporter, problématique sur le site associatif actuel.
- Rencontre dans le cœur du quartier de Brillat-Savarin avec les acteurs « Quartier Politique de la Ville ». La Ville est attentive et totalement impliquée.
- Rencontre avec les professionnels de santé et les sapeurs-pompiers,
- Visite terrain avec l'agent du service environnement pour faire le tour des Points d'Apport Volontaire et recenser les incivilités,
- Contact avec le diocèse pour proroger le délai de la convention d'utilisation des locaux de Saint Anthelme par nos associations jusqu'au 31 décembre 2021. Ce délai permettra d'engager une véritable réflexion sur l'avenir de ce site.
- Donne le détail du coût des pertes financières de la commune dues à la crise sanitaire : 263 200 €
 - gratuité 6 mois de terrasse pour les bars et restaurants : - 11 000 €
 - gratuité d'1 heure de stationnement : - 12 000 €
 - facturation partielle du 3^e trimestre du conservatoire : - 26 000 €
 - Non facturation du marché du samedi matin : - 18 000 €
 - Absence recettes marché aux puces pendant 18 semaines : - 7 200 €
 - Absence recettes multi-accueil et jardin d'enfants : - 24 000 €
 - Absence recettes périscolaires : - 35 000 €
 - Absence recettes droits de mutation : - 78 000 €
 - Absence recettes taxe sur l'électricité : - 22 000 €
 - Dépenses nouvelles achat de produits d'entretien : - 8 000 €
 - Achat de protections diverses : - 10 000 €

- Achat masques pour le personnel

: - 12 000 €

Monsieur le Maire poursuit par les sujets à l'ordre du jour.

A-01 – Création des commissions municipales et désignation des membres

« A l'occasion du renouvellement des Conseils Municipaux, il convient de créer les commissions municipales et d'en désigner les membres.

Il propose les commissions suivantes :

- 1 – Environnement et nouvelles technologies,*
- 2 – Scolaire, jeunesse, population et vie de quartiers*
- 3 – Finances et Ressources humaines*
- 4 – Urbanisme,*
- 5 – Commerce, foires et marchés*
- 6 – Sports,*
- 7 – Sécurité,*
- 8 – Travaux/ transport,*
- 9 – Social, famille, logement, politique de la ville, santé,*
- 10 – Culture, Patrimoine, Rayonnement.*

Chacune sera composée de 6 élus de la majorité et de 2 élus de la minorité. »

Puis il donne lecture des membres des différentes commissions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

A-02 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS FIXATION DES MONTANTS VERSES

« Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire de Belley, rappelle que :

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2123.20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du vendredi 3 juillet 2020 constatant son élection au poste de Maire de Belley et des 8 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions Mesdames et Messieurs les adjoints, à compter du vendredi 3 juillet 2020,

Monsieur Dimitri LAHUERTA rappelle que des indemnités peuvent être versées aux Maire et Adjoints en fonction de l'importance démographique de la Commune (pour Belley Communes de 3.500 à 9.999 habitants). Elles sont automatiquement revalorisées selon l'évolution du point d'indice de la fonction publique,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux d'indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum légaux,

Considérant que le maire bénéficie à titre automatique, sans délibération, d'une indemnité de fonction fixée selon le barème énoncé à l'article L2123-23 du CGCT, sauf si celui-ci demande à bénéficier d'une indemnité inférieure au barème,

Considérant que pour la Commune de Belley, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55 %.

Considérant que pour la Commune de Belley, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique est de 22 %,

A sa demande, Monsieur Dimitri LAHUERTA souhaite diminuer son taux d'indemnité et le fixer à 50.14 %. Il propose également de fixer celui des Adjoints à 19.8 % et celui du Conseiller Délégué à 7.72 %.

Il précise que l'enveloppe financière, prévue pour les indemnités des élus, sera identique à celle fixée par Monsieur Christian JIMENEZ en 2014, avec application de l'évolution réglementaire de l'indice brut.

Monsieur le Maire propose également de ne pas appliquer la majoration légale prévue pour les Communes Chef-lieu d'arrondissement fixée à 20 %.

Ainsi, l'ensemble des indemnités fixées, représenterait un montant total annuel de 100 934 €, pour une enveloppe maximale réglementaire majorée de 129 376 € soit une économie générale de 28 440 €.

Le versement des indemnités débutera à compter de l'installation effective des exécutifs soit le vendredi 3 juillet 2020, les arrêtés de délégation des adjoints et du conseiller délégué et reprenant la date de la présente délibération.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet. »

Ph. RODRIGUEZ regrette qu'il n'ait pas été prévu que le reste du conseil municipal perçoive une petite indemnité de 20 à 50 € par mois.

M. le Maire comprend bien et précise que tout déplacement dans le cadre de leur mission d'élu leur sera remboursé pour ne pas impacter leur budget personnel.

Par 23 voix POUR et 6 abstentions (Mmes EL AZOUZI, DEMENTHON, RIOU et MM RODRIGUEZ, CHEVAT et SALAGNON) le CONSEIL MUNICIPAL **FIXE** le montant des taux des indemnités mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjoints et du Conseiller Délégué comme suit :

- le Maire : 50.14 %,
- les Adjoints : 19.80 %
- le Conseiller Délégué : 7.72 %.

A-03 - FORET COMMUNALE DE BELLEY - Programme d'actions 2020 - ONF

« Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire, informe les membres du conseil municipal des propositions faites par l'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt communale de Rothonne, pour le compte de la Ville de Belley :

- *Travaux d'entretien touristique effectués par l'O.N.F : entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique, travaux d'entretien de piste/sommière, travaux de sécurité du public et protection des milieux en forêt de Rothonne, pour un montant de 7 040,00 €HT ;*
- *Travaux sylvicoles : dégagement manuel des régénérations naturelles de la parcelle 13a, pour un montant de 2 060,00 €HT ;*
- *Travaux de maintenance : débroussaillage manuel, parcelle 17, création de parcellaire : traitement manuel, parcelle 16u, pour un montant de 2 370,00 €HT ;*
- *Travaux d'exploitation : cubage des bois, abattage et façonnage, débardage - Parcelles 1 et 10 pour un montant de 11 930,00 €HT.*

Monsieur LAHUERTA précise que les travaux sylvicoles sont susceptibles d'être subventionnés par la région Auvergne-Rhône-Alpes

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces propositions.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

A-04 - Convention de groupement de commande entre la VILLE et le CCAS pour la passation des marchés de services de télécommunication

« Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que, compte tenu du partage des locaux et du travail de concert de leurs services, la Ville de Belley et le CCAS passent le même marché de services de télécommunication.

Pour cela, un groupement de commandes tel que prévu à l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique a été constitué entre la ville de Belley et le CCAS.

La convention, annexée à la présente délibération, fixe les modalités de fonctionnement de ce groupement de commande. La Ville de Belley a la charge d'assurer les missions suivantes :

- Arrêter le mode de consultation
- Rédiger le cahier des charges
- Signer, notifier et exécuter le marché
- Rédiger le rapport d'analyse des offres

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur la convention entre le CCAS et la Ville de Belley et à autoriser Monsieur le Maire à la signer. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

B-01- TAUX DE LA FISCALITE LOCALE - ANNEE 2020

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du Débat d'Orientation Budgétaire la prospective financière a été présentée, malgré diverses incertitudes sur des recettes telles que les dotations de l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de compensation de la TP) le fonds de péréquation et la taxe d'habitation, il a été décidé de ne pas toucher les taux d'imposition, les efforts seront portés sur le programme d'investissement.

Monsieur BENISTANT rappelle les taux de 2019 :

- Taxe d'Habitation : 18,92%
- Foncier Bâti : 16,85%
- Foncier Non Bâti : 49,05%

Et propose de maintenir les taux en 2020 :

- Taxe d'Habitation : 18,92%
- Foncier Bâti : 16,85%
- Foncier Non Bâti : 49,05%

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce point. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

B-02A - AFFECTATION DES RESULTATS 2019 - BUDGET COMMUNAL

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, indique que lors de sa séance du 2 mars 2020, le Conseil Municipal a validé les montants des résultats 2019, après le vote du Compte Administratif 2019, il convient de décider des modalités d'affectation :

- Pour la Commune de BELLEY, a été adopté par le Conseil Municipal, un Excédent d'Investissement (hors Restes à Réaliser) de 1 504 992,02 €, un déficit de Restes à Réaliser de 391 026,69 € et un excédent de Fonctionnement de 1 488 514,15 €.

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de décider des modalités d'affectation des résultats, Monsieur BENISTANT propose d'affecter :

- Pour le Budget Communal : la somme de 1.000.000,00 € au compte 1068 et de reporter en fonctionnement le solde de 488 514,15 € au compte 002. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

B-02B - AFFECTATION DES RESULTATS 2019 - BUDGET REGIE DE L'EAU POTABLE

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, indique que lors de sa séance du 2 Mars 2020, le Conseil Municipal a validé les montants des résultats 2019, après le vote du Compte Administratif 2019, dont il convient de décider des modalités d'affectation :

- Pour le Budget Régie Autonome de l'Eau Potable de Belley a été adopté par le Conseil Municipal, un Excédent d'Investissement (hors Restes à Réaliser) de 199 831,82 € un déficit des restes à réaliser de 342 077,20 € et un excédent de Fonctionnement de 865 023,09 €

Monsieur BENISTANT propose d'affecter :

- Pour le Budget Régie Autonome de l'Eau Potable de Belley, la somme de

200 000,00 € pour couvrir le déficit des restes à réaliser et le financement d'investissement de l'exercice en cours au compte 1068 et de reporter en fonctionnement l'excédent de 665 023,09 € au compte 002. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

B-02C AFFECTATION DES RESULTATS 2019-BUDGET REGIE DE L'ASSAINISSEMENT

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, indique que lors de sa séance du 2 Mars 2020, le Conseil Municipal a validé les montants des résultats 2019, après le vote du Compte Administratif 2019, dont il convient de décider des modalités d'affectation :

- *Pour le Budget Régie Autonome de l'Assainissement de Belley a été adopté par le Conseil Municipal, un Excédent d'Investissement (hors Restes à Réaliser) de 579 470,13€, un déficit des restes à réaliser de 766 109,33 € et un excédent de Fonctionnement de 649 150,61 €.*

Monsieur BENISTANT propose d'affecter :

- *Pour la Régie de l'Assainissement de reporter en fonctionnement la totalité de l'excédent de 649 150,61 € au compte 002. »*

ADOPTE A L'UNANIMITE

B-02D - AFFECTATION DES RESULTATS 2019 - BUDGET RESEAU CHALEUR BOIS

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, indique que lors de sa séance du 2 Mars 2020, le Conseil Municipal a validé les montants des résultats 2019, après le vote du compte administratif 2019, dont il convient de décider des modalités d'affectation :

- *Pour le Réseau Chaleur Bois de la Commune de BELLEY a été adopté par le Conseil Municipal, un déficit d'investissement (hors Restes à Réaliser) de 1 109 746,07 € et un excédent de fonctionnement de 247 464,02 €.*

Monsieur BENISTANT propose d'affecter :

- *Pour le Budget Réseau Chaleur Bois la somme de 247 464,02 € pour couvrir en partie le déficit d'investissement et de reporter en fonctionnement un excédent de 0,00 €. »*

ADOPTE A L'UNANIMITE

B-02E - AFFECTATION DES RESULTATS 2019 - BUDGET pôle CULTURE

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, indique que lors de sa séance du 2 Mars 2020, le Conseil Municipal a validé les montants des résultats 2019, après le vote du Compte Administratif 2019, dont il convient de décider des modalités d'affectation :

- *Pour le Budget du pôle Culture a été adopté par le Conseil Municipal, un excédent d'Investissement (hors Restes à Réaliser) de 51 466,93 €, et un excédent de Fonctionnement de 176 559, 38 €.*

Monsieur BENISTANT propose d'affecter :

- *Pour le Budget pôle Culture pas d'affectation de résultat pour la section d'investissement de l'exercice en cours et de reporter en fonctionnement la totalité de l'excédent de 176 559,38 € au compte 002. »*

ADOPTE A L'UNANIMITE

B-03A - BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors du Conseil Municipal du 2 Mars 2020 et donne lecture et explications du projet de BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL, établi pour l'exercice 2020.

Le projet de budget primitif principal est donc soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget Primitif principal de la commune de Belley est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 11 033 018,15 €, soit 53 % du budget global,
- en section d'investissement à 9 949 293,07 €, soit 47 % du budget global.

L'autofinancement propre de l'exercice 2020 est estimé à 100 000 €.

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et propose donc de voter le Budget Primitif principal chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/BP 2020
011	Charges à caractère général	1 868 430 €	2 188 241 €	+17%
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 739 000 €	3 773 697 €	+1%
014	Atténuation de produits	134 000 €	136 500 €	+2%
022	Dépenses imprévues	193 581,84 €	203 280 €	+5%
023	Virement à la section d'investissement	1 250 899 €	595 506,84 €	-52%
042	Opération d'ordre de transfert de section	390 400 €	386 283 €	-1%
65	Autres charges de gestion courante	3 403 990 €	3 273 320 €	-4%
66	Charges financières	328 800 €	463 990,31 €	+41%
67	Charges exceptionnelles	10 700 €	12 200 €	+14%
TOTAL DEPENSES		11 319 800,84 €	11 033 018,15 €	-

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-
TOTAL DEPENSES 2020	11 033 018,15 €

Cette section du budget primitif principal 2020, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par la masse salariale, retranscrite au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », soit 34% des dépenses totales de la section. Quant aux autres charges de gestion courante, elles représentent 30% des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2020.

Ainsi vous pouvez constater que ces deux lignes constituent 64 % des dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les autres chapitres budgétaires de la section, la répartition est la suivante :

- Chapitres 011 Charges à caractère général soit 20%,
- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement soit 5%,
- Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements) 3%,
- Chapitre 66 Charges financières soit 4%,
- Chapitre 022 Dépenses imprévues soit 2%,
- Chapitres 014 Atténuation de produits et 67 Charges exceptionnelles représentent 1%.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif principal de la ville, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT évoque les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/BP 2020
013	Atténuation de charges	4 500 €	7 500 €	+67%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €	-
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	628 300 €	562 945 €	-10%

73	Impôts et taxes	8 207 620 €	8 190 558 €	-0.2%
74	Dotations et participations	1 562 340 €	1 626 827 €	+4%
75	Autres produits de gestion courante	112 000 €	104 850 €	-6%
76	Produits Financiers	70 050 €	51 824 €	-26%
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	-
TOTAL RECETTES		10 584 810 €	10 544 504 €	-0.4%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	488 514,15 €
TOTAL RECETTES 2020	11 033 018,15 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/BP 2020
020	Dépenses imprévues	111 989,26 €	437 894,67 €	+291%
041	Opérations patrimoniales	684 700 €	287 983,50 €	-58%
13	Subventions d'investissement	13 870 €	0 €	-
16	Emprunts et dettes	887 500 €	3 168 379,21€	+257%
20	Immobilisations incorporelles	76 940 €	48 000 €	-38%
204	Subventions d'équipement versées	179 000 €	35 000 €	-80%
21	Immobilisations corporelles	318 410 €	547 884 €	+72%
23	Immobilisations en cours	3 507 750 €	3 625 088 €	+3%
27	Autres immobilisations financières	20 000 €	0 €	-
TOTAL DEPENSES		5 807 159,26 €	8 150 229,38 €	+40%

RESTES A REALISER	1 799 063,69 €
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	-
TOTAL DEPENSES 2020	9 949 293,07 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/BP 2020
021	Virement de la section de Fonctionnement	1 250 899 €	595 506,84 €	-52%
024	Produits des cessions	211 000 €	0 €	-
040	Opération d'ordre entre section	390 400 €	386 283 €	-1%
041	Opérations patrimoniales	684 700 €	287 983,50 €	+58%
27	Autres immobilisations financières	52 480 €	55 721 €	+6%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 450 000 €	1 000 000 €	-31%
10	Dotations, fonds divers	644 890 €	737 000 €	+14%
13	Subvention d'investissement	1 308 037 €	801 218 €	-39%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 250 000 €	3 171 551,71 €	+154%
165	Dépôts et cautionnements reçus	500 €	1000 €	+100%
TOTAL RECETTES		7 242 906 €	7 036 264,05 €	-3%

RESTES A REALISER	1 408 037 €
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	1 504 992,02 €
TOTAL RECETTES 2020	9 949 293,07 €

L'ensemble des chapitres du BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020 est **ADOPTÉ par 23 voix**

POUR, 6 abstentions (Mmes EL AZOUZI, RIOU et DEMENTHON et MM. RODRIGUEZ, CHEVAT et SALAGNON)

B-03B - BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE - REGIE DE L'EAU POTABLE

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 2 mars 2020 et donne lecture et explications du projet de **BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE LA REGIE DE L'EAU**, établi pour l'exercice 2020.

Le projet de budget primitif est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget Primitif Annexe Régie de l'Eau est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 1 776 787,09 €, soit 49 % du budget global,
- en section d'investissement à 1 865 827,82 €, soit 51 % du budget global.

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et propose donc de voter le Budget Primitif Annexe Régie de l'Eau, chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/BP 2020
011	Charges à caractère général	274 800 €	322 995 €	+17%
012	Charges de personnel et frais assimilés	241 300 €	241 150 €	-0.06%
014	Atténuation de produits	243 000 €	243 000 €	-
022	Dépenses imprévues	6 208,91 €	14 366.09 €	+131%
023	Virement à la section d'investissement	748 900 €	750 000 €	+0.15%
042	Opération d'ordre de transfert de section	225 000 €	186 176 €	-17%
65	Autres charges de gestion courante	10 000 €	10 100 €	+1%
67	Charges exceptionnelles	16 200 €	9 000 €	-44%
68	Dotations provisions	12 000 €	0 €	-100%
TOTAL DEPENSES		1 777 408,91 €	1 776 787,09 €	-0.03%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-
TOTAL DEPENSES 2020	1 776 787,09 €

Cette section du budget Primitif annexe de la régie de l'eau potable 2020, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par le virement à la section d'investissement soit 42 % des dépenses totales de fonctionnement.

Quant aux Charges à caractère général, elles représentent 18 % des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2020.

Ainsi vous pouvez constater que ces deux lignes constituent 60% des dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les autres chapitres budgétaires de la section la répartition est la suivante :

- Chapitre 014 Atténuation de produits soit 14%
- Chapitre 012 Charges de personnel soit 14 %
- Chapitres 022 Dépenses imprévues, 67 Charges exceptionnelles et les 65 Autres Charges de gestion courantes elles représentent respectivement moins de 2%

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif Annexe Régie de l'Eau, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT précise les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/BP 2020
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 000 €	17 764 €	-1%
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	1 087 350 €	1 075 000 €	-1%
75	Autres produits de gestion courante	19 000 €	19 000 €	-
TOTAL RECETTES		1 124 350 €	1 111 764 €	-1%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	665 023,09 €
TOTAL RECETTES 2020	1 776 787,09 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/BP 2020
020	Dépenses imprévues	29 112,56 €	30 648,62 €	+5%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	18 000 €	17 764 €	-1%
20	Immobilisations incorporelles	0 €	2 150 €	-
21	Immobilisations corporelles	132 000 €	87 188 €	-34%
23	Immobilisations en cours	1 665 750 €	1 386 000 €	-17%
TOTAL DEPENSES		1 844 862,56 €	1 523 750,62 €	-17%

RESTES A REALISER	342 077,20 €
001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0 €
TOTAL DEPENSES 2020	1 865 827,82 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/BP 2020
021	Virement de la section de fonctionnement	748 900 €	750 000 €	+0.15%
040	Opération d'ordre entre section	225 000 €	185 996 €	-17%
10	Dotations, fonds divers	200 000 €	200 000 €	-
16	Emprunts et dettes assimilées	570 000 €	530 000 €	-7%
TOTAL RECETTES		1 743 900 €	1 665 996 €	-4%

RESTES A REALISER	0 €
001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	199 831,82 €
TOTAL RECETTES 2020	1 865 827,82 €

L'ensemble des chapitres du BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE LA REGIE DE L'EAU POTABLE 2020 est adopté **par 23 voix POUR, 6 abstentions** (Mmes El AZOUZI, RIOU et DEMENTHON et MM. RODRIGUEZ, CHEVAT et SALAGNON)

B-03C - BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE - REGIE DE L'ASSAINISSEMENT

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors du Conseil Municipal du 2 Mars 2020 et donne lecture et explications du projet de BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE LA REGIE DE L'ASSAINISSEMENT, établi pour l'exercice 2020.

Ce projet de budget primitif est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget Primitif Annexe Régie de l'Assainissement est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 1 642 146,61 €, soit 47% du budget global,
- en section d'investissement à 1 837 350,46 €, soit 53% du budget global.

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et propose donc de voter le Budget Primitif Annexe Régie de l'Assainissement chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/ BP 2020
011	Charges à caractère général	300 600 €	313 400 €	+4%
012	Charges de personnel et frais assimilés	180 000 €	180 000 €	-
022	Dépenses imprévues	11 285,09 €	15 464,61 €	+37%
023	Virement à la section d'investissement	508 000 €	830 000 €	+63%
042	Opération d'ordre de transfert de section	315 000 €	275 770 €	-12%
65	Autres charges de gestion courante	10 000 €	8 000 €	-20%
66	Charges financières	9 710 €	5 512 €	-43%
67	Charges exceptionnelles	16 000 €	14 000 €	-12%
68	Dotations provisions	5 000 €	0 €	-100%
TOTAL DEPENSES		1 355 595,09 €	1 642 146,61€	+21%

RESTES A REALISER	0 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0 €
TOTAL DEPENSES 2020	1 642 146,61€

Cette section du budget Primitif 2020, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par le virement à la section d'investissement soit 51 % des dépenses totales de fonctionnement.

Quant aux Charges à caractère général, elles représentent 19 % des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2020.

Ainsi vous pouvez constater que ces deux lignes constituent 81% des dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les autres chapitres budgétaires de la section la répartition est la suivante :

- Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre section soit 17%,
- Chapitre 012 Charges de personnel soit 11 %,
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles 0.85%,
- Chapitres 022 Dépenses imprévues, 68 Dotations aux provisions et les 65 Autres Charges de gestion courantes elles représentent respectivement moins de 1%.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif Annexe Régie de l'Assainissement, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT précise les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/BP 2020
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 000 €	40 996 €	-0.009%
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	901 000 €	899 000 €	-0.22%
74	Subventions d'exploitation	57 000 €	51 000 €	-11%
75	Autres pdts de gestion courante	1 100 €	2 000 €	+82%
TOTAL RECETTES		1 000 100 €	992 996 €	-1%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	649 150,61 €
TOTAL RECETTES 2020	1 642 146,61 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/BP 2020
020	Dépenses imprévues	46 650,25 €	36 785,13 €	-21%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	41 000 €	40 996 €	-
20	Immobilisations incorporelles	0 €	2 150 €	-
21	Immobilisations corporelles	196 500 €	148 000 €	-25%
23	Immobilisations en cours	1 263 000 €	721 000 €	-43%
16	Emprunts et dettes assimilées	63 600 €	66 310 €	+4%
TOTAL DEPENSES		1 610 750,25 €	1 015 241,13 €	-37%

RESTES A REALISER	822 109,33 €
001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	-
TOTAL DEPENSES 2020	1 837 350,46 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/BP 2020
021	Virement de la section de Fonctionnement	508 000 €	830 000 €	+63%
040	Opération d'ordre entre section	315 000 €	275 771 €	-12%
10	Dotations, fonds divers	230 000 €	0 €	-100%
13	Subventions d'investissement	56 000 €	0 €	-100%
16	Emprunts et dettes assimilées	74 000 €	96 109,33 €	-30%
45	Opérations pour compte de tiers	0 €	0 €	-
TOTAL RECETTES		1 183 000 €	1 201 880,33 €	+1,6%

RESTES A REALISER	56 000 €
001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	579 470,13 €
TOTAL RECETTES 2020	1 837 350,46 €

L'ensemble des chapitres du BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE LA REGIE DE L'ASSAINISSEMENT 2020 est **ADOPTÉ par 23 voix POUR, 6 abstentions** (Mmes El AZOUZI, RIOU et DEMENTHON et MM. RODRIGUEZ, CHEVAT et SALAGNON).

B-03D BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE - RESEAU CHALEUR BOIS

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, précise que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors du Conseil Municipal du 2 Mars 2020 et donne lecture et explications du projet de **BUDGET PRIMITIF ANNEXE RESEAU CHALEUR BOIS**, établi pour l'exercice 2020.

Le projet de budget primitif est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Le Budget Primitif Annexe Réseau Chaleur Bois est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 504 200,00 €, soit 23% du budget global
- en section d'investissement à 1 659 718,02 €, soit 77% du budget global

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et vous propose donc de voter le Budget Primitif Annexe Réseau Chaleur Bois chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/BP 2020
011	Charges à caractère général	21 500 €	18 100 €	-16%
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 000 €	10 000 €	-9%
023	Virement à la section d'investissement	372 770 €	379 864 €	+2%
66	Charges financières	103 000 €	91 236 €	-11%
022	Dépenses Imprévues	2 150 €	5 000 €	+133%
TOTAL DEPENSES		510 420 €	504 200 €	-1,2%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-
TOTAL DEPENSES 2020	504 200 €

Cette section du Budget Primitif 2020, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par le virement à la section d'investissement soit 75 % des dépenses totales de la section.

Quant aux charges financières, elles représentent 18 % des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2020.

Ainsi ces deux lignes constituent plus de 93 % des dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif Annexe Réseau Chaleur Bois, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT précise les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/BP 2020
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	144 420 €	144 200 €	-0,15%

75	Autres produits de gestion courante	366 000 €	360 000 €	-1,6%
TOTAL RECETTES		510 420 €	504 200 €	-1,2%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-
TOTAL RECETTES 2020	504 200 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/BP 2020
020	Dépenses imprévues	1 688,13 €	-	-
16	Emprunts et dettes	211 800 €	238 738 €	+13%
20	Immobilisations incorporelles	2 000 €	-	-
23	Immobilisations en cours	622 000 €	40 267,23 €	-93%
TOTAL DEPENSES		837 488,13 €	279 005,23 €	-67%

RESTES A REALISER	270 966,72 €
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	1 109 746,07 €
TOTAL DEPENSES 2020	1 659 718,02 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/BP 2020
021	Virement de la section de Fonctionnement	372 770 €	379 864 €	+2%
106	Réserves	203 192,14 €	247 464,02 €	+22%
13	Subvention d'investissement	-	100 000 €	-
16	Emprunts et dettes assimilées	465 000 €	-	-
TOTAL RECETTES		1 040 962,14 €	727 328,02 €	-30%

RESTES A REALISER	932 390 €
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0 €
TOTAL RECETTES 2020	1 659 718,02 €

L'ensemble des chapitres du BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU RESEAU DE CHALEUR BOIS 2020 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

B-03E : BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE - POLE CULTURE

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors du Conseil Municipal du 2 Mars 2020 et donne lecture et explications du projet de **BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU POLE CULTURE**, établi pour l'exercice 2020.

Ce projet de budget primitif est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget Primitif Annexe Pôle Culture est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 2 224 893,38 €, soit 87 % du budget global,
- en section d'investissement à 323 149,00 €, soit 13 % du budget global.

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et propose donc de voter le Budget Primitif Annexe Pôle Culture chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/BP 2020
011	Charges à caractère général	808 570 €	631 767 €	-22%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 280 000 €	1 293 210 €	+1%
022	Dépenses imprévues	10 160,01 €	8 860,31 €	-13%
023	Virement à la section d'investissement	62 000 €	96 066,07 €	+55%
042	Opération d'ordre de transfert de section	185 800 €	167 527 €	-10%
65	Autres charges de gestion courante	30 400 €	23 500 €	-23%
66	Charges financières	0 €	3 963 €	-
TOTAL DEPENSES		2 376 930,01 €	2 224 893,38 €	-6%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-
TOTAL DEPENSES 2020	2 224 893,38 €

Cette section du budget Primitif 2020, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par la masse salariale, retranscrite au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », soit 58 % des dépenses totales de la section. Quant aux dépenses courantes dites charges à caractère général, elles représentent 28 % des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2020.

Ainsi vous pouvez constater que ces deux lignes constituent 86% des dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les autres chapitres budgétaires de la section la répartition est la suivante :

- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement soit 4%
- Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements) 8%
- Chapitres 022 Dépenses imprévues, 65 Autres Charges de gestion courante et 66 Charges Financières représentent moins de 1%.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif Pôle Culture, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT évoque les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/BP 2020
013	Atténuation de charges	7 200 €	7 000 €	-3%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 200 €	36 194 €	-0,02%
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	338 400 €	303 510 €	-10%
74	Dotations et participations	1 875 200 €	1 680 530 €	-10%
75	Autres produits de gestion courante	37 700 €	21 100 €	-44%
TOTAL RECETTES		2 294 700 €	2 048 334 €	-11%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	176 559,38 €
TOTAL RECETTES 2020	2 224 893,38 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/ BP 2020
020	Dépenses imprévues	1 822,54 €	5 000 €	+174 %
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 200 €	36 197 €	-
16	Emprunts et dettes	37 750 €	38 194 €	+1%
20	Immobilisations incorporelles	3 450 €	10 320 €	+199%
21	Immobilisations corporelles	158 320 €	233 438 €	+47%
23	Immobilisations en cours	151 300 €	0 €	-
TOTAL DEPENSES		388 842,54 €	323 149 €	-17%

RESTES A REALISER	-
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	-
TOTAL DEPENSES 2020	323 149 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/ BP 2020
021	Virement de la section de Fonctionnement	62 000 €	96 066,07 €	+55%
040	Opération d'ordre entre section	180 000 €	167 872 €	-7%
10	Dotations, fonds divers	10 800 €	5 744 €	-47%
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000 €	2 000 €	-
TOTAL RECETTES		254 800 €	271 682,07 €	+7%

RESTES A REALISER	-
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	51 466,93 €
TOTAL RECETTES 2020	323 149 €

L'ensemble des chapitres du BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU POLE CULTURE 2020 est adopté à L'UNANIMITE

B-04A - Attribution de subvention à la CHAMBRE de METIERS et de l'ARTISANAT du RHONE

«Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et des Ressources Humaines, informe les membres du Conseil Municipal du courrier de la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône sollicitant la commune pour un partenariat financier dans le cadre de la formation d'un élève demeurant à Belley. Cet élève est en formation de CAP esthétique.

Monsieur BENISTANT propose d'attribuer une subvention de 50 € à la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône au titre de l'année scolaire 2019/2020 conformément à la délibération du 14 mai 2018 fixant ce montant de subvention par jeune en formation. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

B-04B Attribution de subvention à la MAISON FAMILIALE RURALE de MOZAS

«Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et des Ressources Humaines, informe les membres du Conseil Municipal du courrier de la Maison Familiale Rurale de Mozas (Isère) sollicitant la commune pour un partenariat financier dans le cadre de l'accueil d'un élève demeurant à Belley. Elève suivant une formation professionnelle par alternance.

Monsieur BENISTANT propose d'attribuer une subvention de 50 € à la MFR de Mozas (Isère) au titre de l'année scolaire 2019/2020 conformément à la délibération du 14 mai 2018 fixant ce montant de subvention par jeune en formation.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

B-04C - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A BTP CFA AIN

«Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et des Ressources Humaines, informe les membres du Conseil Municipal du courrier du Centre de formation d'apprenti (CFA) du Bâtiment et des travaux public de l'Ain sollicitant la commune pour une subvention dans le cadre de l'accueil de deux stagiaires demeurant à Belley.

Monsieur BENISTANT propose d'attribuer une subvention de 50 € par jeune en formation au CFA BTP de l'AIN soit 100 € pour les 2 élèves résidant à Belley au titre de l'année scolaire 2019/2020 conformément à la délibération du 14 mai 2018 fixant ce montant de subvention.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

B-04D - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE CONSULAIRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'AIN

«Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et des Ressources Humaines, informe les membres du Conseil Municipal du courrier du Centre Consulaire de Formation Professionnelle de l'Ain sollicitant la commune pour une subvention dans le cadre de la poursuite des actions en faveur des jeunes résidant à Belley.

Monsieur BENISTANT propose d'attribuer une subvention de 50 € par jeune en formation au Centre Consulaire de Formation Professionnelle soit 250 € pour les 5 élèves résidant à Belley au titre de l'année scolaire 2019/2020 conformément à la délibération du 14 mai 2018 fixant ce montant de subvention.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

B-05 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA SECTION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE CULOZ GRAND-COLOMBIER

«Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et des Ressources Humaines, informe les membres du Conseil Municipal du courrier de la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Culoz Grand Colombier sollicitant une subvention de 80 € par jeune fréquentant la section et résidant sur la commune de Belley.

Pour la saison 2019/2020 ces jeunes sont au nombre de 3.

Il est proposé d'accorder une subvention de 50 € par jeune fréquentant cette section, ainsi pour la saison 2019/2020 le montant de la participation de la Commune s'élève à 150 €.

Les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer sur ce sujet »

ADOPTE A L'UNANIMITE

B-06 - GESTION ACTIVE DE DETTE - remboursement par anticipation de 2 prêts auprès du crédit agricole et leurs refinancements

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, informe les membres du Conseil Municipal que la commune a souscrit en 2011 et 2013 auprès du crédit agricole les prêts : n°879959 et 1399986 relatifs au financement du budget principal.

Contrat de prêt n°	Montant emprunté	Périodicité	Taux d'intérêt	Date de signature	Durée
879959	3 500 000 €	Annuelle	3,98%	17/05/2011	15 ans
1399986	1 000 000 €	Annuelle	3,65%	21/10/2013	15 ans

Le Crédit Agricole avait été sollicité en décembre par la ville pour réaménager ces dettes dans le but de lisser les échéances de paiement et d'obtenir des gains de trésorerie sur les premières années.

Une première délibération du Conseil Municipal a entériné la proposition de gestion active de la dette du crédit agricole en décembre 2019.

Or, suite à un avis défavorable du comité directeur du crédit agricole l'opération dite de gestion de dette n'a pu être concrétisée.

Ce nouveau projet de gestion active de la dette consiste comme le précédent à rembourser par anticipation les 2 prêts et à refinancer la nouvelle dette souscrite auprès du crédit agricole sur une durée de 13 ans.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder au remboursement anticipé des prêts en tenant compte du paiement des indemnités actuarielles et de financer l'intégralité du réaménagement via la souscription d'un prêt auprès du Crédit agricole à hauteur de 2 571 551,71 euros sur une durée de 13 ans, au taux fixe de 0,65 %, à échéances trimestrielles. Les frais de dossier sont de 2 500 euros.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur la proposition de remboursement par anticipation des prêts initiaux souscrits auprès du Crédit agricole dus à la date du 15 juillet 2020, aux termes suivants :

- ✓ Capital restant dû : 2 283 568,21 €
- ✓ Indemnité actuarielle : 287 983,50 €

Et de refinancer auprès du Crédit agricole à hauteur de :

- Montant : **2 571 551,71 euros**
- Date de départ : 15/07/2020
- Date de première échéance : 15/07/2021
- Date de dernière échéance : 15/07/2033
- Taux d'intérêts : 0,65%
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement : Progressif avec échéances constantes

- Durée : 13 ans
- Commission : 2 500 €

Tous les crédits budgétaires utiles à cette opération sont inscrits au budget primitif 2020 du budget communal présenté lors de ce Conseil.

Les membres du conseil municipal sont invités, d'une part, à se prononcer sur ce remboursement et son refinancement et d'autre part, à autoriser le Maire à signer tout document lié à cette opération de refinancement ainsi que le nouveau contrat de prêt.»

ADOpte A L'UNANIMITE

B-07 - ATTRIBUTION de SUBVENTION dans le CADRE de l'OPERATION FACADES

« Monsieur Richard BENISTANT, adjoint aux finances, informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a adopté dans le cadre de l'Opération Façades des aides financières pour les personnes qui réaliseraient ces travaux.

Afin de verser ces aides financières après validation des dossiers par les organismes référents pour ces deux opérations (SOLIHA pour les façades), à l'appui des mandats, il faut fournir une délibération dans laquelle sera portée le nom du bénéficiaire et le montant de l'aide qui lui est accordée.

Le dossier qui est validé à ce jour et pour lequel le Conseil Municipal doit se prononcer est :

- **Programme Réfection Façades :**

Mr BRILLON Marcel 19 rue Saint Jean 500,00 €

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur le versement de cette subvention. »

Ph. RODRIGUEZ demande s'il est prévu la révision des montants d'attribution de subvention afin d'inciter les propriétaires à rénover leurs façades.

M. Le Maire répond qu'au-delà des façades, un plan de réhabilitation de locaux totalement vétustes sera mis en place avec le soutien de la commune, ainsi que le rachat de friches. Puis il y a l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qu'il faudra obtenir auprès de la communauté de communes pour lancer de vrais plans de rénovation avec traitement de la performance énergétique et l'accompagnement technique des propriétaires et investisseurs dans le montage de leurs dossiers.

J. CHEVAT demande le nombre de dossiers subventionnés l'an dernier.

M. le Maire lui donnera la réponse au prochain conseil.

ADOPTE A L'UNANIMITE

B-08 - TARIFS TERRASSES APPLICABLES EN 2020 SUITE A LA CRISE SANITAIRE

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et des Ressources Humaines, rappelle aux membres du Conseil Municipal la volonté de soutenir les commerçants et restaurateurs du centre-ville de Belley face à la crise sanitaire et économique.

Considérant la fermeture des commerces et restaurants pendant la période de confinement et donc l'impossibilité pour ces commerçants d'exploiter leurs terrasses, il est proposé au conseil municipal de ne pas comptabiliser le deuxième semestre de l'année 2020, soit de réduire de 50% le tarif annuel des terrasses au m² à compter du 1^{er} janvier 2020 :

TERRASSES	
Terrasses Ouvertes (ex-occupation saisonnière le m ² par An (Restaurants, débits de boissons, Pâtisseries)	10,50
Etalages (ex-occupation permanente le m ² par An)	16,50
Terrasses Fermées et Cafés le m ² par An	27,50

ADOPTE A L'UNANIMITE

B-09 - MAISON SAINT ANTHELME - Convention d'occupation précaire avec l'association Diocésaine Belley-Ars

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune a initié la création d'un site associatif unique à la Maison Saint Anthelme par la signature d'une convention de partenariat avec l'association gestionnaire «Les amis du Grand Séminaire».

La liquidation judiciaire de cette association, a été prononcée le 19 décembre 2018, rendant caduque la convention de partenariat établie entre la ville et l'association gestionnaire.

Afin de garantir la continuité de l'occupation par les associations, il a été validé par les conseils du 28 janvier et du 01 juillet 2019 deux conventions d'occupation précaire entre la ville et l'association diocésaine Belley-Ars, propriétaire de la Maison Saint Anthelme, aux fins de maintenir l'activité des associations locales domiciliées au 37 rue Sainte Marie 01300 BELLEY-Maison Saint Anthelme. Cette seconde convention arrivait à échéance le 30 juin 2020.

Il est proposé une prorogation de la seconde convention pour 18 mois.

Le projet d'avenant à la convention est annexé à la présente délibération. Cette convention prendra fin au 31 décembre 2021.

Les membres du conseil municipal sont invités à autoriser le Maire à signer la nouvelle convention (pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2021). »

M. Le MAIRE informe qu'un investisseur privé, très intéressé par ce bâtiment, va être reçu très prochainement.

Ph. RODRIGUEZ rappelle que son groupe élu de l'époque n'était pas favorable à l'hébergement des associations dans ce bâtiment. Pendant cette période supplémentaire, il espère qu'une solution sera trouvée pour assurer le logement pérenne desdites associations.

M. le Maire précise que 250 000 € d'argent public a été investi pour les travaux de rénovation (chantier d'insertion) dans ce lieu. Aujourd'hui, les associations sont bien logées avec un parking, elles font vivre ce bâtiment. A nous de nous battre pour pérenniser cet hébergement.

Ph. RODRIGUEZ souligne que la ville a investi dans un bâtiment qui ne lui appartient pas et sans savoir si cet outil allait perdurer. Il craint que cet investissement soit une perte d'argent.

P. ROUX ajoute que les travaux de rénovation intérieure ont été réalisés par un chantier d'application dirigé par Pôle Emploi en collaboration avec l'AFPA à destination de personnes en recherche d'emploi, aboutissant à une formation qualifiante. La commune a financé du matériel à hauteur de 40 à 50 000 €, le reste était à la charge de Pôle Emploi.

ADOPTE A L'UNANIMITE

B-10 - BUDGET COMMUNAL - recette exceptionnelle - remboursement mobilier urbain

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, informe les membres du Conseil Municipal qu'un mat a été endommagé suite à un accident de la route, le 11 mai 2020, Sonod – 01300 BELLEY.

Le tiers ayant causé ce dommage étant identifié, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'émettre un titre de recettes sur le compte 7788 – Produits exceptionnels divers pour la somme de 2 340 € à l'attention de :

*Madame MELECH Angélique
Domiciliée au CCAS de Belley
11 boulevard de Verdun
01300 BELLEY*

Cette somme vise à rembourser la commune des sommes déjà engagées. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

B-11 - Attribution de subvention dans le cadre des aides économiques en faveur du commerce

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a, lors du conseil du 1^{er} juillet 2019, passé une convention avec la Région dans le cadre des aides économiques en faveur du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.

Cette aide permet aux commerçants de pouvoir réaliser des travaux d'ampleur plus conséquent car ne se limitant pas aux vitrines. Le montant de l'aide de la Ville correspond à 10 % du montant de dépense HT (avec un minimum de 10.000 € HT et 50.000 € HT maximum).

Afin de verser ces aides financières, après validation des dossiers par le Comité de Pilotage à l'appui des mandats, il convient de fournir une délibération dans laquelle il est mentionné le nom du bénéficiaire et le montant de l'aide de la ville qui lui est accordé.

Le dossier qui est validé ce jour et qui peut bénéficier de cette aide est :

- Rapid'Hom, 35 rue de la République 1.091,70 €

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur le versement de cette subvention. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

C-01 - PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES 2019/2020

« Madame Sylvie SCHREIBER, Adjointe chargée du Scolaire et de la Jeunesse, rappelle que la Ville de BELLEY accueille dans ses établissements scolaires publics des enfants domiciliés dans d'autres communes.

La Loi n° 83-663 du 23 Juillet 1983 modifiée par la Loi n°86-29 du 9 Janvier 1986 et par la Loi n° 86-972 du 19 Août 1986, précise dans son article 23 les modalités de répartition entre les collectivités, des charges de fonctionnement des écoles publiques, accueillant des enfants de communes extérieures.

Le service financier a calculé les dépenses réelles de fonctionnement par élève des écoles maternelles et primaires de BELLEY, qui serviront de base de calcul pour la participation scolaire demandée aux communes extérieures soit 733 € par élève.

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur ce sujet. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-01 - Reconstruction des vestiaires utilisés pour la pratique du tennis - Délégation signature au Maire pour demande d'autorisation d'urbanisme

« Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe à l'Urbanisme, informe les membres du conseil municipal que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de la commune de procéder à la reconstruction des vestiaires utilisés pour la pratique du tennis détruits suite à un sinistre, situés Avenue Lucien Tendret.

Considérant que ce projet est soumis à autorisation d'urbanisme.

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à déposer l'autorisation d'urbanisme afférente à ce projet.

Les membres du conseil municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon suivi de cette affaire. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-02 – ENEDIS - Convention de servitudes chemin des abattoirs

« Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe à l'urbanisme, informe les membres du Conseil Municipal qu'ENEDIS va entreprendre des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique chemin des Abattoirs à Belley.

Les travaux doivent traverser la propriété de la Ville de Belley sur la parcelle cadastrée section AH n° 261.

Il convient aujourd'hui d'établir une convention de servitudes ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles ENEDIS implante et assure l'exploitation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages.

Cette convention est conclue pour une indemnité unique et forfaitaire de quinze euros (15 €).

Cette convention prendra effet à sa signature pour toute la durée des ouvrages ou de tous les autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant avec une emprise moindre.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

E-01 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Détermination du nombre de membres

« Madame Annie DELPON, Adjointe au social, famille, logement, politique de la ville et santé, informe les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à la détermination du nombre de membres à siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la Ville de Belley.

Madame DELPON propose 7 élus dont 5 pour la majorité et 2 pour la minorité et 7 représentants d'associations.

Elle précise que Monsieur le Maire est Président de droit.

Elle invite le conseil municipal à se prononcer sur ce sujet ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ph. RODRIGUEZ souhaiterait qu'un coup de pouce soit donné au montant de la subvention versée au CCAS.

M. Le MAIRE l'entend bien et lui rappelle l'impact du Covid sur les recettes non perçues du multi-accueil et jardin d'enfants (- 35 000 €) qu'il faut déjà absorber. Un travail sur la politique sociale de Belley sera mené par les membres du CCAS, avec l'arrivée de la nouvelle Directrice, en lien avec la commission sociale. Une présentation de cette politique sera faite lors d'un conseil municipal.

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 15.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du **10 juillet 2020**.

Belley, le 22 septembre 2020



Le Maire,

Dimitri LAHUERTA

Approuvé en conseil municipal du 26 octobre 2020